

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

# **SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le seize novembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

#### **DÉLIBÉRATION N° CC-2023-104**

OBJET: MODIFICATION DU REPRESENTANT A L'AGENCE D'URBANISME RHONE AVIGNON VAUCLUSE (AURAV)

Membres en exercice: 48 - Quorum: 25 - Presents: 33 - Procurations: 12 - Votants: 45

Présents:

APT: Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle

TAILLER, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU: M. Roland CICERO

BONNIEUX: M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX: Mme Amélie PESSEMESSE représentée par M. Hervé PLANCHON

**CASENEUVE: M. Gilles RIPERT** 

CASTELLET-EN-LUBERON: M. Roger ISNARD

CERESTE: M. Gérard BAUMEL

GARGAS: M. Patrick SIAUD, Mme Michèle FAUQUE

**GIGNAC:** Mme Sylvie PASQUINI

GOULT: M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS: M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN **LAGARDE D'APT:** Mme Maryse BONNET

LIOUX: M. Francis FARGE **MENERBES:** M. Patrick MERLE

ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELLY **RUSTREL: M. Pierre TARTANSON** SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT SAINT PANTALEON: M. Luc MILLE SIVERGUES: Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT: M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme

Patricia BAILLARD

VIENS: M. Frédéric ROUX VILLARS: Mme Sylvie PEREIRA

Absents:

APT: M. Christophe CARMINATI **GARGAS:** Mme Claire SELLIER MURS: M. Christian MALBEC

Procurations:

APT: Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Luc MILLE, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET donne pouvoir à M. Gérard BAUMEL, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT, Mme Laurence GREGOIRE donne pouvoir à M. Roger ISNARD, M. Jean-Louis CULO donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLER, M. Nathan SAHI donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

GARGAS: M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL donne pouvoir à le de télétique ROUX 084-200040624-20231116-2023-104-DE Date de télétique significant préfecture : 24/11/2023 Date de réception préfecture : 24/11/2023 Page 1 sur 2

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21 transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n°CC-2020-135 en date du 15 octobre 2020 désignant Madame Laurence LE ROY, représentante titulaire et Monsieur Gilles RIPERT, représentant suppléant de la CCPAL pour siéger au sein des instances de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV),

L'AURAV est une association Loi 1901, créée en 2004 à l'initiative de l'État, du Grand Avignon et de plusieurs autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). L'Agence d'urbanisme accompagne les collectivités dans leurs stratégies territoriales, leurs politiques d'aménagement, ainsi que dans la mise en œuvre du développement durable, dans une vision de mise en cohérence à plusieurs échelles et d'intérêt commun de ses membres.

Considérant, la nécessité de remplacer Madame Laurence LE ROY suite à son décès,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer pour remplacer Madame Laurence LE ROY, représentante titulaire de la CCPAL pour siéger au sein des instances de l'AURAV.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

## L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Désigne, Monsieur Gilles RIPERT en qualité de représentant(e) titulaire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour siéger au sein des instances de l'AURAV,

Rappelle, la désignation de Monsieur Frédéric SACCO en qualité de représentant suppléant,

Mande, le Président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

#### POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance, M. Frédéric SACCO Le Président, M. Gilles RIPERT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 29/11/2023

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20231116-2023-104-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023
Page 2 sur 2